



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Quatre Septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoints**
 S. ALLEG - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT - N. PERRICHON -
 A. RASKIN - J-C. SANSONI - C. VELAY - N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir à A-M GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) -
 A. PELLEGRINO (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) -
 C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à G. BARRA)

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient conformément à l'application des textes en vigueur de vérifier l'indice augmentant les loyers communaux. L'augmentation éventuelle est calculée selon le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu. Celui du 2^{ème} trimestre 2017 paru le 13 juillet 2017, s'établit à 126.19, ce qui représente une augmentation sur un an de 0,75%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUGMENTER** le montant des loyers des logements communaux comme ci-dessus indiqué à compter du 1^{er} août 2017, application de l'indice 126.19.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE